



**Province de Québec  
Corporation de la Ville de Forestville  
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 mars 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

- Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 1;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 2;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 5;  
M. Yanick Bérubé, conseiller au siège # 6;  
M. Daniel Brochu, greffier.
- Sont absents** : M. Guy Racine, conseiller au siège # 3;  
Mme Johanne Gagnon, conseillère au siège # 4;

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 30. Elle profite de l'occasion pour souhaiter, en cette journée Internationale de la Femme, une bonne journée à toutes les femmes, plus particulièrement, les 2 conseillères, les employées des différents services et les pompières de la Ville de Forestville.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, en ajoutant au point 8.2 "Travailleur de milieu" et en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 février 2016
  - 3.2 Séance extraordinaire du 16 février 2016
- 4. Message de la mairesse**
  - 4.1 Taxation 2016
- 5. Travaux publics**
  - 5.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 6. Incendie**
  - 6.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
  - 6.2 Rapport d'intervention
  - 6.3 Schéma couverture de risque / Rapport annuel



**7. Loisirs et sports**

7.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

**8. Développement culturel et social**

8.1 Rapport de la conseillère Mme Johanne Gagnon

8.2 **Travailleur de milieu**

**9. Aménagement et urbanisme**

9.1 Rapport des permis de rénovation et de construction

**10. Développement touristique**

10.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

**11. Environnement et milieu de vie**

11.1 Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé

**12. Administration**

12.1 Paiement des comptes

12.2 Rapport financier

12.3 Autorisation de déplacements

12.4 Aide financière

12.5 Projet d'installation d'un radar haute-fréquence

12.6 Négociation convention collective / Mandat

12.7 Informations aux citoyens

**13. Actes législatifs**

13.1 Acquisition entrepôt Route Maritime

13.2 Règlement # 2011-250 / Modification Annexe D

13.3 Fin de contrat / Employé # 11-13

**14. Affaires nouvelles**

**15. Période de questions des citoyens**

**16. Clôture et levée de la séance**

**Adoption des derniers procès-verbaux**

**R-1603-27**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 9 février 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance, il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



**R-1603-28**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 16 février 2016 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance, il est proposé par le conseiller Mario Desbiens résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

**Taxation 2016**

La mairesse informe les contribuables que la municipalité est régie par différente Loi. Le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire oblige les municipalités à suivre des règles précises concernant la taxation des services tels que l'eau potable, les eaux usées et la gestion des matières résiduelles. Le calcul s'effectue par rapport aux coût d'exploitation et de production du service réparti entre les contribuables, sur un principe d'équité. Elle invite les citoyens à consulter le directeur général pour toute question à ce sujet.

**Travaux publics / Rapport du conseiller M. Richard Foster**

**Stationnement hivernal**

Le conseiller informe la population qu'il est interdit, du 15 novembre au 15 avril inclusivement, de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h 00 et 7 h 00, et ce, sur tout le territoire de la municipalité, sauf aux endroits indiqués par une signalisation prévue à cet effet et autorisant le stationnement pendant cette période d'interdiction.

**Déneigement**

Le conseiller informe la population qu'il est interdit de jeter ou de faire jeter de la neige de son terrain sur toute rue, emprise ou propriété de la municipalité, sans autorisation préalable du conseil municipal. Il mentionne que l'emprise est la partie comprise entre la rue et la ligne de votre terrain.

**Incendie / Rapport du conseiller M. Richard Foster**

Le conseiller faire la lecture du message de prévention de la technicienne en prévention Mme Marie-Pier Dufour

**Permis de brûlage**

Le conseiller informe la population que même en période hivernale il est obligatoire pour tous les citoyens des municipalités situées entre Colombier et Les Escoumins de se procurer un permis de brûlage auprès de sa municipalité.

Il mentionne qu'il est également interdit de faire ou de maintenir un feu d'herbe, de feuilles ou de débris de matériaux de construction. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des incendies au 418-587-2285 poste 2103.

**Déneigement des bornes d'incendie**

Le conseiller informe la population que c'est l'entrepreneur en déneigement qui a la responsabilité de déneiger les bornes incendie. Par contre, si un citoyen a une borne sur



son terrain ou à proximité, il ne doit pas la recouvrir de neige. Le dégagement des bornes incendie est requis puisque les pompiers doivent brancher leurs équipements afin de lutter contre les incendies et pour sauver des vies humaines et limiter les pertes matérielles.

Malheureusement, le service constate que certains citoyens entassent de la neige trop près des bornes incendie. Cette situation peut engendrer des conséquences néfastes sur la sécurité des citoyens puisque le délai d'intervention minimum des pompiers est augmenté. En cas d'incendie chaque minute compte.

Il rappelle aux citoyens que toute personne prise à jeter de la neige ou tout autre matière sur les bornes incendie ou à proximité est passible d'une amende et ce, sans autre préavis.

Par conséquent, il sollicite la collaboration habituelle des citoyens.

### Rapport d'intervention

Les membres du conseil accusent réception du rapport d'intervention en incendie au 29 février 2016 préparé par Mme Stéphanie Tremblay, adjointe administrative.

RAPPORT D'INCENDIE / FÉVRIER 2016									
Municipalité	Nombre de sorties								Total par municipalité
	Accident véhicule	Incendie				Fausse alerte	Incendie broussaille	Sauvetage personne	
		Bâtiment	Cheminée	Autres	Véhicule				
Colombier						1			1
Forestville	1		1			3			5
Portneuf-sur-Mer									0
Longue-Rive									0
Les Escoumins				1		1			2
Total par événement	1	0	1	1	0	5	0	0	8

**Explication Autres :**  
Escoumins : Incendie de poteau électrique

**Explication fausses alarmes :**  
Forestville : Nourriture brûlée  
Forestville : Défaillance du système  
Escoumins : Détecteur de monoxyde en défaut  
Forestville : Technicien Cogéco  
Colombier : Défectuosité chauffrette

### Schéma couverture de risque / Rapport annuel R-1603-29

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter le rapport annuel d'activité du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2015 tel que présenté par le directeur des incendies par intérim, M. Martin Bouchard.

### Loisirs et sports / Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

#### Activité semaine de relâche

La conseillère remercie, au nom de la Ville de Forestville, les personnes qui ont contribué, par leur implication, aux activités de la semaine de relâche.

Action Santé HCN : Mathilde Paré-Désilet  
Artiste-peintre : Linda Isabelle  
Club Plein d'air :



Employés municipaux :

Espace Famille : Cynthia Gagnon & Carolanne Lepage  
 Ferme Modalex : Caroline Murray  
 Maison des Jeunes l'Entretemps : Guillaume Thibeault & ses jeunes  
 Sport Espoir HCN : Jean-Yves Michaud  
 Zumba : Anne-Sophie Paquet

**Activités à venir**

La conseillère informe la population des activités à venir :

11 au 13 mars Compétition régionale Ginette-Lehoux en patinage artistique  
 18 au 20 mars Tournoi Hockey Bottine  
 19 mars Exposition de peinture Atelier Victor Pelletier  
 1 au 3 avril Tournoi Défi 4 Vs 4  
 4 avril Fin des activités de glace

**Développement culturel et social / Rapport de la conseillère Mme Johanne Gagnon**

La conseillère Mme Johanne Gagnon étant absente, c'est la mairesse qui fera le résumé de son rapport.

**Nouveau président du Comité de spectacles de Forestville**

La mairesse est heureuse d'annoncer la nomination de M. Laurent Thibault à titre de président du Comité de spectacles. Elle profite de l'occasion pour remercier M. Paul Pygeon pour ses nombreuses années de bénévolat au sein du comité.

**Travailleur de milieu**

La mairesse invite Mme Hélène Brochu, directrice générale du Centre d'Action bénévole Le Nord-est afin de présenter leur nouveau service, gratuit et confidentiel, intitulé "Travailleur de milieu pour aînés". Elle présente l'employée chargée de ce service, Mme Marie-Ève Boivin. Elle mentionne que le service est offert aux personnes âgées vivant sur notre territoire. Elle aura pour mission d'aider dans les situations comme la détresse, la perte d'autonomie, le deuil, la violence, l'ennui, difficulté économique etc. Les personnes désireuses peuvent communiquer au 418 587-4226.

**Rapport des permis de rénovation et de construction**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport des permis de rénovation et de construction au 20 février préparé par Mme Gina Foster, agente en bâtiment.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION   FÉVRIER 2016						
NOUVELLES CONSTRUCTIONS						
Descriptions	Février 2016		Janvier et février 2015		2015	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Maison mobiles	0	- \$	0	- \$	1	16 000 \$
Résidences simples	0	- \$	0	- \$	1	175 000 \$
Résidences multiples	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Chalets / autres	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Commerces	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Industries	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Autres (institution & gouvernement)	0	- \$	0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>0</b>	<b>- \$</b>	<b>2</b>	<b>191 000 \$</b>



RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS						
Descriptions	Février 2016		Janvier et février 2015		2015	
	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
Résidences simples + maisons mobiles	2	20 000 \$	5	74 000 \$	124	873 530 \$
Résidences multiples	0	- \$	2	60 000 \$	3	72 550 \$
Chalets	0	- \$	0	- \$	1	15 000 \$
Commerces	0	- \$	1	20 000 \$	4	360 000 \$
Industries	0	- \$	0	- \$	1	50 000 \$
Autres (institution & gouvernement)	1	3 000 \$	1	25 000 \$	3	89 000 \$
Démolitions	0	- \$	0	- \$	0	- \$
Annulé	0	- \$	0	- \$	0	- \$
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>23 000 \$</b>	<b>9</b>	<b>179 000 \$</b>	<b>136</b>	<b>1 460 080 \$</b>

### Développement touristique / Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

#### Aventure or blanc

Le conseiller invite la population au "Grand Makushan" qui aura lieu le 12 mars prochain. Les motoneigistes sont invités à se rendre au Centre communautaire de Pessamit pour un dîner. Le coût du dîner est de 15 \$, des artisans locaux seront sur place. Billets en vente auprès de votre club local.

#### Camping Baie-Verte

Le conseiller fait la lecture d'une lettre de 2 couples de Baie-Comeau qui ont séjourné au Camping de la Baie-Verte. Ils mentionnent l'amélioration des lieux et l'accueil des employés.

### Environnement et milieu de vie / Rapport du conseiller M. Yanick Bérubé

#### Les résidus domestiques dangereux (RDD)

Le conseiller demande à la population de jamais jeter de produits dangereux dans les ordures ménagères, le recyclage ou l'évier et encore moins dans les bouches d'égout.

Il donne des exemples de matières à apporter au garage municipal : Ammoniaque, cire à plancher, combustibles à fondue, fixatif, nettoyants à toilette, vernis à ongle, décapants, peinture, teinture, aérosols, piles, tubes fluorescents, ampoules fluo compactes, etc.

Il mentionne que les produits doivent être dans les contenants d'origine et qu'ils doivent être clairement identifiés par une étiquette lisible. Il ne faut pas être mélangés entre eux et bien fermés et étanches.

Pour connaître toutes les matières, consultez le site Internet de la ville, [www.forestville.ca](http://www.forestville.ca) dans la section Éco-Citoyens.

#### Paiement des comptes

**R-1603-30**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser et/ou de ratifier le paiement des comptes au 29 février 2016.



Description	Montant
Déboursés	98 729.72 \$
Comptes payés	197 572.96 \$
Comptes à payer	267 025.52 \$
Total	<u>563 328.20 \$</u>

### Certificat de disponibilité

M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier, certifie qu'au meilleur de sa connaissance, des fonds sont disponibles pour le paiement des comptes et des déboursés.

### Rapport financier

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport financier au 29 février 2016 préparé par M. Daniel Brochu, secrétaire-trésorier.

### Autorisation de déplacements

#### R-1603-31

il est résolu d'autoriser le déplacement suivant :

**À déterminer**                      **M. Marc Pigeon, agent de développement**  
Baie-Comeau                      Rencontre ministère Économie, Science et Innovation

### Aide financière

#### R-1603-32

Il est proposé par le conseiller M. Yanick Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Montant
Centre d'activité Haute-Côte-Nord	1 <sup>re</sup> édition souper-bénéfice	50 \$
Fabrique St-Luc	Souper de crabe	Location de la salle Profit du bar
Parents-secours	Mise en place du programme	250 \$
Service de garde école St-Luc	Opération enfant soleil	Location de la salle Profit du bar
Regroupement Centres Action bénévoles Côte-Nord	Colloque annuel	60.00

### Projet d'installation d'un radar haute-fréquence

#### R-1603-33

**Attendu que** l'Institut des Sciences de la Mer de l'Université du Québec à Rimouski veut procéder à l'installation d'un radar haute-fréquence afin de mesurer les courants, vagues et direction du vent à la surface de l'estuaire maritime du St-Laurent;

**Attendu que** le radar sera installé sur le territoire de la Ville de Forestville, plus précisément à l'ouest de Forestville;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser l'Institut des Sciences de la Mer de l'Université du Québec à Rimouski à procéder à l'installation d'un radar haute-fréquence à l'Ouest de Forestville, coordonnées géographiques : 48N 41.962' 69W 05.118'.



-3230-

**Négociation convention collective / Mandat  
R-1603-34**

**Attendu que** la convention collective est à négocier;

**Attendu que** le conseil municipal désire nommer un négociateur indépendant;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de mandater la firme Layran Services Conseils à titre de négociateur pour la Ville de Forestville dans la négociation de la convention collective et ce, aux conditions suivantes : taux horaire : 115.00 \$ + taxes applicables, coucher : 125 \$ par jour, repas : 50 \$ par jour, transport : 350 \$ par jour.

**Informations aux citoyens**

**R-1603-35**

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de publier, dans le journal Haute-Côte-Nord, 1 page couleur à tous les mois, afin d'informer les citoyens des dossiers municipaux. Il est également résolu de réserver les fonds nécessaires pour 10 publications, soit un montant n'excédant pas 6 100 \$.

**Acquisition entrepôt Route Maritime**

**R-1603-36**

**Attendu que** la Ville de Forestville loue un terrain situé sur la Route Maritime à PepsiCo Canada Aliments (Frito-Lay Canada) dont un entrepôt y est installé;

**Attendu que** PepsiCo a mis fin à la location du terrain en date du 31 juillet 2013;

**Attendu que** PepsiCo n'a pas déplacé son entrepôt suite à la cession de location et que le solde, en date du 26 janvier 2016, s'élevait à 5 046.97 \$;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- d'accepter la proposition de PepsiCo Canada Aliments (Frito-Lay Canada) de céder à la Ville de Forestville l'entrepôt en contrepartie des sommes dues à titre de location du terrain;
- d'autoriser M. Daniel Brochu, directeur général à signer l'acte de vente;
- de confirmer à PepsiCo Canada Aliments (Frito-Lay Canada) que cette résolution constitue quittance finale.

**Règlement # 2011-250 / Modification Annexe D  
R-1603-37**

**Attendu que** le conseil municipal a adopté le 8 février 2011 un règlement relatif à la tarification des services dispensés par la Ville de Forestville;

**Attendu que** les modifications aux annexes peuvent être effectuées par résolution et ce, selon l'article 18 du règlement;

**Attendu qu'il** y a lieu d'apporter des modifications à certain prix de l'Annexe D | Aéroport;





Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'appliquer les tarifs suivants et d'adopter l'annexe D en ajoutant à la fin du tableau la mention mise à jour 08-03-2016 :

Aéroport		Tarif (plus taxes applicables)	Description	
D-1	Essence (Jet-A, Avgaz etc.)	Prix achat	+ 25 %	
		+ 25 \$	avitaillement	
D-2	Stationnement avion-hélicoptère	12 \$	/ nuit	
		50 \$	/ mois	
		400 \$	/ année	
		250 \$	½ saison	15 mai au 15 novembre
				16 novembre au 14 mai
D-3	SOPFIM	Selon négociation		
D-4	Location aéroport	1 500 \$	/ événement	
D-5	Salon V.I.P.	1 000 \$	/ année	

**Fin de contrat / Employé # 11-13**

**R-1603-38**

**Considérant que** l'employé # 11-13 a déposé des plaintes à la Commission des relations du travail (dossier CQ-2015-6058) et à la Commission des lésions professionnelles (575205);

**Considérant que** l'employé # 11-13 est actuellement en arrêt de travail pour cause d'invalidité et ce, pour une durée indéterminée;

**Considérant que** l'employé # 11-13 a également un litige avec son assureur invalidité;

**Considérant que** l'assureur invalidité et l'employé ont sollicité la participation de la Ville de Forestville afin de régler tant le dossier concernant l'assurance invalidité que la question de l'emploi de l'employé auprès de la Ville de Forestville incluant les plaintes précitées;

**Considérant que** suite à des négociations, l'assureur invalidité, l'employé et la Ville de Forestville ont convenu de régler l'ensemble des litiges à l'amiable suivant les paramètres d'une entente de principe à être entérinée par le Conseil;

**Considérant que** la part de la Ville de Forestville dans le règlement global des dossiers est de 24 000 \$ incluant une somme de 9 004 \$ due à l'employé pour des vacances cumulées et non encore prises;

**Considérant que** dans le cadre de l'entente, l'employé et la Ville de Forestville se donnent quittance complète, générale et finale de toute somme qui pourrait être due relativement à l'emploi de l'employé;

**Considérant que** dans le cadre de l'entente, l'employé démissionne de son poste;

**Considérant que** le comité de l'Entente intermunicipale de protection contre l'incendie a recommandé, sur consultation, d'accepter l'entente de principe;

**Considérant que** l'entente est raisonnable et qu'il y a lieu d'accepter cette entente de règlement hors Cour.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



**Que** la Ville de Forestville accepte l'entente de règlement hors Cour et entérine l'entente de principe intervenue entre la Ville de Forestville, l'assureur invalidité et l'employé 11-13;

**Que** la Ville de Forestville mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. afin d'analyser et finaliser l'entente écrite formelle à être réalisée confirmant l'entente de principe déjà négociée entre les parties et pour confirmer au Tribunal administratif du travail le règlement hors Cour des dossiers portant les numéros CQ-2015-6058 et 575205;

**Que** madame Micheline Anctil, mairesse et/ou monsieur Daniel Brochu, directeur général, soient autorisés, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, l'entente formelle de règlement.

#### **Période de questions des citoyens**

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

#### **Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Yanick Bérubé propose la levée à 20 h 20 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffier